



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 30 / 2024

Utilisation du domaine public

Le maire de la commune de Notre-Dame de Bellecombe,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 accordant délégation à M. le Maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la demande formulée par Monsieur GILLIOUX Arnaud, représentant la société SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC, ce jour ;

Arrête

Art. 1^{er} – À compter du lundi 06 mai 2024 jusqu'à la fin des travaux, l'accès à la portion du parking face à la pharmacie indiquée sur le plan ci-dessous sera interdit et strictement réservé à la société SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC.

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installée par le demandeur cité.

Art. 2 – Notification sera faite à la société SERPOLLET SAVOIE MONT-BLANC pour affichage sur place. Ainsi qu'affiché à la porte de la mairie.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 03/05/2024.

M. le Maire,
MOLLIER Philippe

